

n°7/juin 2023

Verdalle Infos



Le mot du Maire

Chers administrés,

L'année 2023 est déjà bien entamée. Le printemps se termine pour laisser la place à la chaleur estivale. Le soleil va reprendre ses quartiers et faire scintiller notre commune et notre moral avec des températures agréables nous permettant de réaliser les projets à l'extérieur.

Comme chaque année, le premier semestre est rythmé par le cycle budgétaire. Nous avons clôturé les comptes de l'exercice budgétaire 2022 et voté le budget communal 2023 toujours sans augmentation des taux de fiscalité locale. La charge de travail est conséquente et vous pouvez compter sur l'implication des élus du conseil municipal pour adopter un budget ambitieux et rigoureux afin de répondre aux différents besoins de la commune. Les résultats sont satisfaisants avec un excédent dégagé sur la section de fonctionnement.

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, notre pays connaît un niveau de sécheresse exceptionnel jamais égalé.

Durant cette période estivale qui s'annonce difficile en terme de ressource et de partage de l'eau, il est indispensable pour les autorités d'en avoir une gestion fine afin que nos populations, l'agriculture, les activités touristiques et économiques, puissent partager cette richesse naturelle dont nous disposons. De ce fait, tout comme la commune a pu le faire, je ne peux que vous encourager à avoir une utilisation modérée et respectueuse de notre ressource en eau.

L'arrivée de l'été et des beaux jours se conjugue souvent avec des moments de convivialité lors de nos fêtes et rassemblements traditionnels. Je vous invite à prendre connaissance du programme des festivités pour les fêtes de la Saint-Jean et du 14 juillet, afin de nous y retrouver et passer des moments plus joyeux et plus légers. Dans cette attente, profitons du bonheur de vivre à Verdalle.

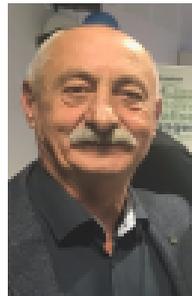
A mi-parcours du mandat, je souhaite récapituler l'ensemble des actions qui étaient prévues et terminées à ce jour :

- Réfection de la toiture de la chapelle et de la toiture de l'Agence Postale. Ces deux projets ont été lancés par la municipalité précédente et se sont finalisés au début de ce mandat.*
- Création du city-stade ;*

- Réfection du revêtement du terrain de tennis ;
- Rénovation des vestiaires du stade ;
- Signature d'une convention d'utilisation des infrastructures sportives avec l'école de rugby Sor Agout ;
- Équipement avec la technologie LED de l'éclairage public (90%) ainsi que des bâtiments communaux (mairie, école, bibliothèque, Poste..) ;
- Installation ou changement d'un climatiseur dans chaque classe de l'école ;
- Mise en place d'un chalet pour optimiser les activités des élèves dans la cour de l'école ;
- Achat d'un terrain constructible face au Proxy ;
- Rénovation des menuiseries (fenêtres et volets roulants) du logement au-dessus de la bibliothèque pour une optimisation de l'isolation ;
- Aménagement de l'avenue François Monsarrat avec :
 - * mise aux normes PMR (personne à mobilité réduite) des trottoirs
 - * réfection de la voirie de la D85
 - * limitation de la vitesse à 30 km/h et ajout de plateaux ralentisseurs
 - * chemin piétonnier
 - * enfouissement des réseaux (eau, électricité, fibre..)
 - * création de réseaux séparatifs pour le pluvial et l'assainissement collectif
 - * embellissement de l'espace paysager (création de jardinières)
- Création de l'îlot numérique à l'Agence Postale Communale ;
- Réfection complète de la statue du Calvaire du Christ ;
- informatisation et réaménagement de la bibliothèque ;
- Étude de la faisabilité d'un assainissement collectif pour les hameaux de la Lugarié et de la Coutarié ;
- Gestion et aménagement de la forêt communale par l'Office National de Forêts.

Durant la deuxième moitié de ce mandat, la commune va continuer à œuvrer pour le bien-être de tous les verdallais. Pour terminer, je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro et un excellent été à toutes et tous.

*Le Maire
Philippe Herlin*





Depuis janvier 2022, la place de la Poste était bien vide sans sa croix surmontée du christ car remise en réfection chez des spécialistes suite à l'accident du poids lourd (voir bulletin N° 5).

Puis, le 9 mai dernier, la croix, superbement restaurée par Josselin Mehat, a été érigée à son emplacement d'origine sur un nouveau socle en pierre, réalisé par Cyril Rivals. Cette opération, effectuée sous une pluie battante, a demandé de la précision et n'a pas été facile.

Connaissez-vous l'histoire
de cette croix ?

On retrouve l'origine à partir du registre tenu par l'abbé Puech, curé de Verdalle de 1871 à 1901. Voilà ce qu'il relate :

« La première grande mission ou retraite que je trouve donnée à Verdalle date de l'année 1841. Elle

fut prêchée par M Rouanet, prêtre A la suite de cette mission, il fut planté en souvenir, une belle croix en fer en face du presbytère. Cette croix fut fabriquée par M Espignat, ouvrier serrurier de la localité de Verdalle. Elle fut peinte et dorée par M Serres, peintre résidant à Castres. ». Il faut préciser qu'à l'époque, le presbytère se trouvait à l'agence postale actuelle.

Ensuite, l'abbé Claverie qui lui succéda de 1901 à 1933, fit prêcher une mission en janvier 1902 par le Père Saturnin Estrabaud d'En Calcat. Le registre de paroisse tenu par le nouvel abbé mentionne :

« Un beau christ en fonte a été fixé à la belle croix qui avoisine le presbytère comme souvenir de la mission de 1902 (l'abbé Verdier, vicaire depuis le mois de février 1899 était présent)».

Désormais, celles et ceux qui s'interrogeaient sur la date de 1902 apposée sur le socle ou, sur l'érection d'une croix à cet emplacement, ont dorénavant un éclaircissement et cela grâce aux précieux renseignements communiqués par Pierre Viguier, auteur du livre « Histoire et Patrimoine de Verdalle » que nous remercions.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle



Plusieurs verdallais ont fait part à la mairie de dégradations causées par cet aléa climatique.

Par conséquent, la commune a ainsi fait une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de l'état.

L'été 2022 a marqué les esprits en raison de la sécheresse exceptionnelle qui a sévit des mois durant.

Malheureusement, elle a aussi impacté les habitations créant sur les murs de certaines des fissures importantes.

Ils ont répondu favorablement à cette demande le 3 Avril 2023.

L'arrêté est paru au journal officiel le 3 Mai 2023.

Cette reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle permettra une indemnisation de la part des assurances auprès desquelles les dommages ont été signalés.

Étude sur l'assainissement des hameaux



Assainissement collectif Route de St Jean

Les hameaux de la Coutarié et de la Lugarié ont été classés comme prioritaires, de par le nombre de leur population d'une part et de la quantité de rejet de masses d'eaux sensibles, d'autre part.

Cette étude consiste à définir les règles techniques ainsi que le coût de cet investissement.

Le Département et l'agence Adour Garonne sont susceptibles d'accorder des subventions.

Les résultats sont attendus en fin d'année.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, une étude de faisabilité par la société Altéreo est en cours pour l'installation d'un assainissement collectif au sein des hameaux.

Local commercial rue des Jardins



Depuis le déménagement de l'usine textile GMG, le local situé rue des Jardins était inoccupé, dommage pour un si bel espace !

Depuis fin mai, une partie de ce bâtiment a été achetée par la société RB Immo qui abritera l'entreprise Agibat, actuellement localisée à La Rivière du Sant.

Les jeunes entrepreneurs s'installeront sur une surface d'environ 235 m².

Nous leur souhaitons un bon aménagement !

La recette de la vente va permettre d'effectuer des travaux sur la partie communale du bâtiment : en premier lieu, la rénovation de la toiture, en second lieu, le réaménagement de l'appartement devenu vétuste.

Cela permettra de participer à l'offre immobilière sur le village pour laquelle les demandes sont si nombreuses.

Des espaces verts sans produits phytosanitaires

Depuis 2017, la loi Labbé, dite « zéro phyto », interdit l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des chemins de promenades et de la voirie.

L'extension de cette interdiction est entrée en vigueur au 1er Juillet 2022. Elle ne concerne plus seulement les personnes publiques mais également les particuliers.

Sont concernés : les jardins de copropriété, les parcs, centre impot les jardins privés, les campings et les cimetières.

Vous l'avez certainement remarqué, dans certaines communes, les

paysages changent doucement et la nature reprend ses droits avec des îlots de verdure qu'il serait aisé de qualifier de « mauvaises herbes ».

Il est vrai qu'au printemps l'alternance de pluies et de soleil permet une pousse très rapide et les tondeuses ont parfois du mal à suivre le rythme.

Cette évolution est réglementaire et non un manque d'entretien. Cela permet de préserver nos terres et notre planète.



Un îlot numérique à disposition des habitants

Les utilisateurs de l'agence postale communale ont tous été agréablement surpris par le nouvel espace aménagé, créant un lieu résolument plus lumineux et bien plus aéré.

Grâce à des financements instaurés par La Poste, cet aménagement a pu être réalisé à moindre frais pour la commune et des bricoleurs confirmés ont été à nouveau mis à contribution pour effectuer quelques travaux.

Ainsi, les peintures ont été refaites, l'éclairage a été changé pour des dalles LED et une nouvelle porte a été mise en place.

La Poste a financé quasiment 80 % des travaux réalisés. Elle finance également le matériel informatique et les consommables.

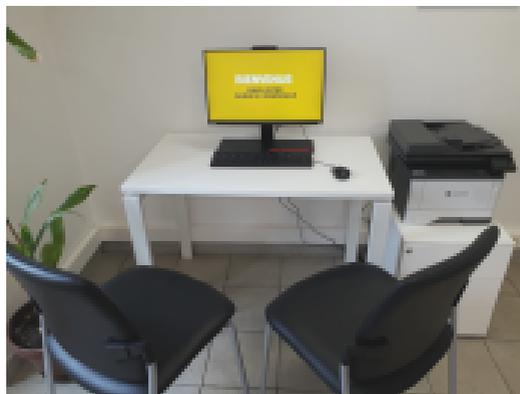
Le but est de mettre à disposition du

matériel informatique récent et fonctionnel (ordinateur et imprimante) afin que les habitants de la commune qui n'en seraient pas pourvu puissent effectuer les démarches de la vie courante qui sont de plus en plus dématérialisées. Cela contribue à réduire la fracture numérique.

L'accès est libre pendant les horaires d'ouverture de l'agence postale et l'utilisation du matériel est gratuite.

Pour des questions de sécurité, toutes les données saisies pendant votre connexion sont automatiquement effacées.

Si quelques personnes ont du temps libre et envie d'enseigner bénévolement les bases de l'informatique, nous les invitons à se faire connaître à la mairie ou à l'agence.





L'an passé, les travaux relatifs à la première tranche de rénovation de l'avenue François Monsarrat ont rythmé le quotidien des riverains et automobilistes pendant plusieurs mois.

La deuxième partie est maintenant à l'ordre du jour. Le démarrage a été planifié pour octobre prochain afin que les opérations budgétaires soient plus favorables.

En effet, il a été convenu d'attendre le versement de certaines subventions accordées pour la première partie des travaux pour lancer les ouvrages sur la suite de la D85.

Le résultat de la première partie de l'aménagement de l'avenue a recueilli de nombreux avis positifs. Le budget prévisionnel a même été revu à la baisse.

Cette expérience concluante a motivé la municipalité pour la poursuite de ce grand chantier.

Ainsi, la deuxième tranche de travaux est prévue pour une durée

de 9 mois. Cela concernera : la continuité de l'avenue Monsarrat à partir du parvis de la mairie jusqu'à la sortie du village en direction de Dourgne, la place d'Auberjon avec le Monument aux Morts, le début de l'allée du Soucil avec réfection de la statue de la Vierge et la rue de l'Autan.

Au programme : enfouissement des réseaux (électricité, téléphone, fibre), réfection du réseau de récupération des eaux pluviales et du réseau d'assainissement collectif, aménagement des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite, sécurisation de la circulation.

Une attention particulière a été portée à la réalisation d'espaces verts qui seront aménagés sur cette partie de l'avenue qui n'en comportait pas.

Un espace de parking verra le jour rue de l'Autan (au niveau de la salle associative).

Les jardins de l'Ange



créations artistiques et encore quelques animaux vivants.

N'hésitez pas à consulter le site internet :

<https://www.jardinsdelange.com>

pour toutes les informations utiles à votre visite.



Le château de Verdalle s'embellit d'un somptueux jardin à visiter. Son inauguration a eu lieu le vendredi 9 juin en présence d'élus tarnais.

Du 12 mai au 1er novembre vous pouvez aller flâner dans ce parc magnifiquement fleuri et arboré d'une superficie de 2,9 hectares dans lequel se répartissent des univers différents. Outre les 2000 espèces de plantes, arbres et fleurs, vous y découvrirez également des

C'est l'idéal pour profiter d'une agréable balade dans un lieu calme et serein pour passer un doux moment en famille ou entre amis !



Dans le Verdalle-Infos n°5, vous avez pu lire que pour réaliser les travaux relatifs à la réfection de la traversée du village il a fallu abattre 6 platanes. La commune s'était engagée à compenser cet abattage par la plantation de plusieurs arbres.

Ce projet va pouvoir se réaliser cet automne. En effet, après avoir effectué une étude stationnelle du terrain en tenant compte à la fois des aspects écologiques et paysagers, le choix s'est orienté vers des essences mieux adaptées.

Ce sont 15 beaux arbres qui vont être mis en terre sur la commune :

- au terrain multisports : trois tilleuls des bois et deux micocouliers
- au stade Laurent Guy : huit érables champêtres et deux tilleuls des bois.

Grâce au programme « un arbre, un collégien » une subvention départementale sera attribuée au titre du fond de développement territorial (FDT). Par conséquent, la commune va signer la convention avec l'Association « Paysages Tarnais » et lancer cette action en partenariat avec l'école publique.

En effet, il est important de sensibiliser le jeune public sur la nécessité de plantations d'arbres sur les espaces publics, afin qu'il apprenne que cela va permettre de

créer des îlots de fraîcheur mais surtout d'atténuer l'impact du changement climatique.

Les enfants participeront à cette opération dès la préparation du sol jusqu'à la réception du chantier en prenant part à toutes les étapes.



Erable
Champêtre



Tilleuls des bois



Micocoulier

Bourse aux permis, édition 2023



Bourses aux permis
2023



Comme les années précédentes, la commune de Verdalle a fait le choix de s'associer à la Communauté de Communes Sor et Agout pour participer au dispositif « bourse au permis ».

Cette opération permet à de jeunes adultes entre 17 et 25 ans de se voir attribuer une contribution

financière d'un montant de 700 euros pour le paiement des formalités nécessaires à l'obtention du permis de conduire.

En contrepartie, le bénéficiaire se doit d'effectuer 70 heures de bénévolat au sein de la commune financeuse. Pour l'année 2023, après étude des dossiers remis et application de critères de sélection précis, deux verdallais en sont bénéficiaires : un sera financé par la commune, le second par la CCSA. Nous leur souhaitons une belle réussite pour cet examen !

Une parenthèse de douceur avec Laure

Riche de son expérience d'éducatrice de jeunes enfants diplômée, Laure Herlin a souhaité aller plus loin dans l'accompagnement en proposant deux types d'activités connus et reconnus pour leurs bienfaits : la médiation animale ainsi que le massage bien-être.

Pour cela, elle a suivi plusieurs formations qui lui permettent à présent de se mettre à disposition pour ces prestations.

Dans son activité d'intervenante en médiation animale, Laure accompagne les enfants entre 2 et 10 ans, en tout lieu, y compris en structure d'accueil. Les moments partagés avec un animal sont des moments ressources pour tout

enfant et d'autant plus s'il a des besoins particuliers.

Et si vous avez besoin d'un instant de douceur, Laure propose aussi aux futures mamans de faire une pause « massage » qui pourra se poursuivre après la naissance par l'apprentissage du massage de votre bébé.

N'hésitez pas à la contacter pour qu'elle vous parle de ses parenthèses « hors du temps » !



Contact :
06.83.56.60.39

herlin.laure@wanadoo.fr

Mise à disposition d'un défibrillateur à la maison de santé



Au cours du mois d'avril, la CCSA a financé et installé un dispositif médical appelé communément défibrillateur.

Il est installé sur le mur extérieur de la maison de

santé du Terrefort, à gauche de la porte d'entrée. Il est accessible à tous.

Il s'agit d'un appareil automatique, Défibrillateur Automatisé Externe.

Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Grâce à une assistance vocale

Infos communication

Afin de recevoir nos mails d'information, n'hésitez pas à vous inscrire à :

communicationverdalle@gmail.com

Malheureusement, nous avons quelques adresses mail mal orthographiées et parfois quelques mails non distribués, si vous ne recevez plus nos mails d'informations, n'hésitez pas à nous le signaler !

Les nouveaux inscrits sont toujours les bienvenus. Parlez en autour de vous.

l'utilisateur du DAE est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes. C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas. Toute personne, même non médecin est habilitée à utiliser un DAE.

En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

Si vous souhaitez être retiré des listes de diffusion, faites en part à la même adresse ci-contre.

Si vous recevez ce bulletin en version numérique mais que vous souhaitez continuer à le recevoir chez vous en format papier, faites en la demande, nous continuerons à vous le distribuer !

Des exemplaires sont aussi disponibles en mairie.



La lutte contre les violences sexuelles dans le sport



personnes qualifiées et accompagner les victimes et les associations.

Ce visuel a pour vocation d'être apposé dans les lieux d'activités sportives, de loisirs ou de culture fréquentés par la jeunesse tarnaise.

Avec le soutien du Conseil Départemental, de la Préfecture, de l'Association Des Maires et des Elus Locaux du Tarn et de l'association Colosse aux pieds d'argile, le CDOS (comité départemental olympique et sportif) a réalisé un sticker afin de faciliter l'accès à une plateforme d'alerte dédiée aux victimes de violences sexuelles.

La commune de Verdalle s'engage en participant à cette campagne de lutte et de sensibilisation en affichant ce dispositif au sein de ses équipements.

Ce dispositif porte le numéro national d'alerte 119, avec une adresse de signalement :

signal-sports@sports.gouv.fr

et un QR code qui permet d'établir le lien avec les professionnels qualifiés de l'association Colosse aux pieds d'argile.

Le sticker a plusieurs objectifs : sensibiliser tous les publics, dissuader les auteurs éventuels, encourager la parole des victimes, traiter les signalements avec des



Nuisances sonores : horaires et jours à respecter

Les occupants et les utilisateurs des locaux d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre, aussi bien de jour que de nuit, toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée.

Les travaux de bricolage, de jardinage utilisant des appareils bruyants sont autorisés :

- les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 20h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

conformément à l'article 19 de l'arrêté préfectoral en date du 25 juillet 2000.



Propriétaires d'animaux domestiques

Les propriétaires d'animaux domestiques sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Ainsi, il est interdit de laisser aboyer de manière répétée et intempestive un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour, dans un jardin, dans les locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation, sans que le responsable ne puisse, à tout moment, faire cesser ces aboiements. Dans les lieux publics où les chiens sont tolérés, leurs maîtres devront prendre toutes dispositions pour que ceux-ci n'aboient pas.

De plus, Monsieur le Maire rappelle l'arrêté municipal en date du 27 février 2017 relatif à la réglementation sur la divagation des animaux domestiques sur les voies et espaces publics où ils doivent être maintenus en laisse.

Attention, les propriétaires ne peuvent leur permettre de déposer leurs déjections sur les espaces



verts, trottoirs, bandes piétonnières ou toutes autres parties de la voie publique. Ils ont également l'obligation de ramasser les excréments.

Si nous voulons préserver la qualité de notre cadre de vie, respectons alors quelques règles simples de « bien vivre ensemble ».

Malgré des rappels systématiques dans chacun des bulletins communaux, la municipalité se voit dans l'obligation d'évoquer à nouveau les dépôts sauvages auprès des containers poubelles. La déchetterie est à Soual et ses horaires d'ouverture sont larges.

De plus, depuis que les consignes de tri ont évolué et malgré l'ajout de containers, les bacs jaunes débordent, mais à certains endroits seulement ! Il est possible de trouver des containers moins remplis à quelques dizaines de mètres. Si le couvercle des poubelles ne peut se fermer correctement du fait d'un trop grand nombre de déchets, les détrit

s'éparpillent au gré du vent, laissant un spectacle désolant !

Il est absolument nécessaire que chacun fasse des efforts pour maintenir la propreté de l'espace public.



Cérémonie de commémoration du 8 Mai 1945



En ce dernier jour des vacances de Pâques, à l'invitation de la municipalité, quelques dizaines de verdallais se sont réunies devant le monument aux morts pour célébrer cette journée de capitulation de l'Allemagne nazie, 78 ans plus tôt.

Le discours lu par le représentant des anciens combattants ainsi que celui transmis par le ministre des armées Monsieur Sébastien Lecornu et prononcé par le Maire Philippe Herlin, nous rappellent

combien la France et les pays alliés ont payé un lourd tribut pour préserver notre liberté.

Il n'est pas inutile de se remémorer ce que la folie de certains peut avoir comme conséquence afin que jamais cela ne se reproduise. Il est indispensable que les enfants perçoivent un tel message et n'oublent rien de notre Histoire. Leur présence lors des différentes cérémonies du souvenir est un signal fort pour l'avenir de notre pays.

Un verre de l'amitié a été partagé à l'issue de la cérémonie avant que chacun retourne à ses occupations de veille de reprise !





ampleur des armées françaises, qui s'est déroulée sur 14 départements du sud de la France. Elle a mobilisé 7000 militaires de l'ensemble des armées.

Source d'angoisse pour certains ou au contraire rassurés de l'existence d'un tel dispositif pour d'autres, dans tous les cas, la présence des forces armées n'a pas laissé les verdallais indifférents.

Au cours de la fin de la première semaine du mois de Mars, il n'a pas été facile d'échapper aux grandes manœuvres militaires qui ont fait escale dans notre commune.

L'impressionnante cargaison de blindés circulant dans les rues en a surpris plus d'un !

Il s'agissait de l'opération Orion 2023, un exercice de grande



VERDALLE EN FÊTE

JEUDI 22 JUIN

21h - LOTO (Organisé par le Club des Aînés)

VENREDI 23 JUIN

19h - Apéro TAPAS

22h30 - Concert avec MIAMI

SAMEDI 24 JUIN

14h-16h - Découverte de la pêche pour les enfants de Verdalle (Organisé par la société de pêche)

19h30 - Repas Villageois : Paëlla (Inscriptions à la boulangerie ou à l'épicerie avant le 21 juin)

22h30 - Feu d'artifice

22h30 - Concert avec KRYSTAL

DIMANCHE 25 JUIN

8h30 - Tripoux (Organisé par le FCV)

14h - Pétanque (En doublette Loisir « pas de mise pas de gain »)

18h - Dépôt de gerbe au monument aux morts suivi de l'apéritif musical offert avec Francis Bardou à l'accordéon

21h30 - Retraite aux flambeaux et Feu De La Saint-Jean animé par la fanfare LE COQ REVELOIS

Le comité des fêtes recrute des bénévoles



Le comité des fêtes est impatient de vous retrouver pour l'édition 2023 de la fête de la Saint-Jean. Toute l'équipe s'est investie pour vous proposer ce programme (voir ci-contre) qui devrait plaire à tous. Le comité des fêtes vous attend nombreux dès le 22 juin pour profiter de ces 4 jours de fête. A noter que cette année le vide-

grenier aura lieu le dimanche 17 septembre et sera précédé d'une soirée avec DJ le samedi soir.

En outre, le comité des fêtes recherche des bénévoles, n'hésitez pas à vous rapprocher d'eux si vous souhaitez rejoindre une équipe dynamique et vous investir dans la vie festive du village.

Découverte de la pêche pour les plus jeunes



A l'occasion de la fête de la Saint-Jean une animation sera proposée par la société de pêche pour faire découvrir cette activité aux plus jeunes. Réservée aux adhérents de moins de 12 ans, elle se déroulera

le samedi 24 juin à Saint-Jean de 14h à 16h. La carte de pêche étant obligatoire, vous pouvez l'acquérir pour la somme de 7€ auprès de José au 05.63.50.27.52.

Vous pouvez vous inscrire à la boulangerie de Verdalle et aux épiceries de Verdalle et Massaguel. Le matériel de pêche n'est pas fourni. Les enfants devront être accompagnés par un adulte responsable. Nous vous attendons nombreux.

L'atelier de Gaga



La première activité de Gaëlle Rivals est l'onglerie. Elle vous reçoit de préférence à son domicile, impasse des Combèles, afin de bénéficier d'un matériel de travail adapté. Elle vous fera bénéficier de ses conseils en prothésie onguaire,

La mariée etc

L'entreprise de décoration événementielle est située à Verdalle. C'est avec passion que Marlène Roux vous propose ses conseils et réalisera votre décoration sur-mesure et à votre image.

Dans un style bohème, romantique, champêtre ou chic, vous trouverez les éléments de décorations pour vos tables, vos salles ou encore pour votre cérémonie laïque. Illuminations, tables en bois, housses et noeuds de chaises,

à tarif unique.

Auto entrepreneuse, Gaëlle est également passionnée depuis l'adolescence par la couture. Travaillant essentiellement à la main et avec des matières récupérées, elle transforme tous les tissus, dont le simili-cuir, en pochettes, trousse, étuis..

Dans un but de limitation des déchets, elle récupère tous les tissus et vêtements dont vous souhaitez vous débarrasser pour en récupérer les matières premières utiles à ses créations. Il lui arrive même d'utiliser des épices culinaires pour teinter les tissus ! Prendre soin de vos ongles ou de vos tissus est pour elle une autre façon de donner de son temps !

chandeliers, plans de tables, arches, bancs, tonneaux, tout est possible y compris les accessoires. Pour plus d'infos consulter le site : <https://lamarieeetc.wixsite.com/> ou <https://www.etsy.com/fr/shop/lamarieeetc>

Les créations sont réalisées à la main avec des fleurs séchées et stabilisées.

Contact :
06 21 73 36 00



14 Juillet

MAIRIE DE VERDALLE

FESTIVITES

JEUDI 13 JUILLET 2023

FOYER RURAL – Place de la Combelarié

19 h00 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts

19h30 : APERITIF offert par la municipalité

AUBERGE ESPAGNOLE

Possibilité de Restauration sur place L'Envie Traiteur

Poulet Basquaise – Dessert

(Pensez à amener vos couverts)

Nombre de repas limité

Repas et Soirée animés par Thierry GLEIZES

VENDREDI 14 JUILLET 2023

14h00 : Concours de pétanque

Réservé aux verdallais et verdallaises

Nationale



VOYAGE :

La MJC de Verdalle vous emmène en voyage sur la Costa Brava du 17 au 21 septembre 2023.

Déjà 35 personnes sont inscrites et il reste encore des places. Alors verdallaises et verdallais contactez-nous au 06 84 83 13 61.

Le tarif est de 450 € + 20 € d'assurance facultative (règlement fractionné accepté).

Venez profiter de quelques jours de visites, de soirées au rythme espagnol.

Nous partons avec Mazacars, voyageur qui nous a emmenés à Strasbourg l'an passé.

Important : une pièce d'identité en

Un bijou unique avec Uniyou

L'univers du Mariage est un univers que Julie Homs affectionne particulièrement car c'est par là que son aventure a commencé en Juin 2019 lorsque elle a décidé de créer les bijoux de son mariage.

Aujourd'hui il lui tient à cœur de trouver le bijou qui vous correspond, qui va vous sublimer, un bijou unique !

Un bijou en dit long sur la personne qui le porte, que ce soit pour vous faire plaisir ou pour offrir, Julie crée

cours de validité est nécessaire jusqu'à la fin du séjour.

TELETHON :

Le dimanche 26 novembre, la MJC va organiser une animation en faveur de l'AFM (association française contre les myopathies).

MARCHE DE NOEL :

Dates : 2 & 3 décembre 2023.

Nous cherchons de nouveaux exposants et artisans pour varier le choix des cadeaux à proposer aux visiteurs.

DIVERS :

Cette année encore les ateliers «les doigts agiles», sculpture, mémoire et les soirées gymnastique se passent bien.

La nouvelle animation de tennis de table rencontre un réel succès tous les mardis soirs. Merci à Manon qui a eu la bonne idée d'innover.

une pièce unique en fonction des demandes en associant le matériau de votre choix avec la pierre qui vous ressemble.

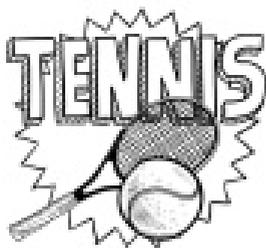
Vous pouvez découvrir ses bijoux, et la contacter au :

06 74 48 64 99

uniyou.contact@gmail.com



Tennis Club Verdallais.



La saison de tennis reprend.

Tarifs pour les adhésions de la saison 2023 :

- carte familiale 37 €
- carte duo 30 €
- carte adulte individuel 20 €
- carte jeune - 18 ans 10 €

Une semaine de stage pour les enfants sera proposée du lundi 10 juillet au samedi 15 juillet ; elle sera assurée par notre entraîneur habituel Nicolas Justafre.

Une animation gratuite «family ball» (sur inscription avec places limitées) sera organisée en soirée le mardi 11 juillet. L'idée est de réunir enfants et parents autour de divers jeux de balles.

Du changement dans vos commerces

Boulangerie Alary

Nouveaux horaires :

Lundi, mardi, mercredi, samedi :
de 5h à 12h30 et de 16h à 19h.

Dimanche, jeudi : de 5h à 12h30.

Fermé le vendredi.



Multi services Proxi



Depuis la mi-juin, vous pouvez déposer et retirer vos colis via le réseau

"Colis Privé Store"

<https://colisprive-store.com/>



Avec les beaux jours, on sent venir la fin de l'année scolaire, inévitablement synonyme de spectacle de fin d'année, moment attendu tant par les parents que par leurs enfants impatients !

Ce vendredi 30 juin sera le moment de découvrir le fruit du travail réalisé avec l'école du cirque Circonflex, présente à l'école tous les vendredis ces deux derniers mois pour une initiation aux arts du cirque.

Ce sera à coup sûr une agréable parenthèse où les artistes en herbe s'imagineront acrobates, jongleurs et clowns le temps d'un soir !

Les mois précédents, les activités ont aussi été très riches :

fin mars c'est le carnaval qui a animé la cour d'école et les rues du village ! Une ribambelle d'enfants en déguisements a accompagné Monsieur Carnaval pour sa danse enflammée place de la Combélarié.



Des nouvelles des écoliers verdallais

La classe de Mme Lucas, les « CM », partage ses activités entre volley ball et voile au Dicoso.

Les élèves ont bénéficié d'une sensibilisation au gaspillage alimentaire grâce à l'intervention de Mélanie Damien de la Communauté de Communes Sor et Agout. Un composteur a ainsi trouvé sa place dans la cour de l'école.



Un goûter « zéro déchet » a été organisé afin de mettre en pratique les conseils donnés.

Pour la deuxième année, la vente de tickets de tombola par les élèves est un moment qui donne le sourire aux enfants et sème l'excitation.

D'abord avec l'attente de connaître la classe qui aura vendu le plus de tickets puis avec le tirage au sort des gagnants, moment très attendu des élèves qui espèrent voir leur nom sortir du chapeau.

Cette tombola permet à l'école de financer en partie les nombreuses activités des écoliers.

Le chalet remplit pleinement ses missions de stockage pour les équipements et divers jeux de cour.

La climatisation de la classe des CP/GS a été changée. Des chaises hautes sont venues compléter le matériel de la cantine en raison d'un nombre d'élèves de maternelle croissant.

La cantine est régulièrement décorée, au rythme des différents thèmes de l'année, par des agents motivés et nous les en remercions !





Nous souhaitons compléter notre équipe de bénévoles, c'est chose faite : l'appel lancé dans le dernier bulletin municipal a porté ses fruits.

Yolande est venue se joindre à nous, nous en sommes ravies et la remercions vivement !

Merci également à Géraldine, qui nous a apporté son concours jusqu'à ce que des obligations professionnelles ne la contraignent à suspendre son engagement.

Bienvenue à tous dans notre local de la place de la Combélarié, tous les samedis matins de 10h30 à 12h.

L'inscription et les prêts sont gratuits.

Vous y trouverez le meilleur accueil.

Pour info : les 10, 11 et 12 juillet prochains, avec 8 autres bibliothèques de la communauté de communes, nous serons tous les après-midi en plein air à la Base des Étangs, pour notre festival annuel BIPA (Bibliothèques en Plein Air) 2023. Beaucoup d'animations vous y attendent !

Nicole, Françoise,
Yolande, Elisabeth



CONCOURS D'ÉCRITURE



ÉDITION 2022-2023

Écrivez une histoire passionnante
dans le genre littéraire de votre
choix sur le thème de la

"MÉTAMORPHOSE"

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES
CANDIDATURES

23 juin 2023

REMISE DES PRIX

Mardi 11 juillet 18h30
Espace loisirs Les Etangs à Saix

INSCRIVEZ-VOUS SUR :
WWW.COMMUNAUTESORAGOUT.FR

Proposé par le Réseau Bibliothèque
de la Communauté de Communes Sor et Agout

Pour plus de renseignements : culturecommunautésoragout.fr



Schéma Directeur des bornes pour véhicules électriques



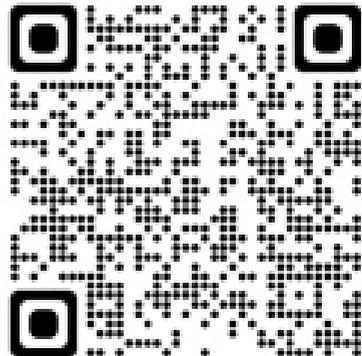
Vous possédez une voiture électrique ou vous envisagez de franchir le pas prochainement ?
Devenez acteur du changement en accompagnant le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) dans la construction du Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE).

La commune de Verdalle, adhérente au SDET, vous invite à participer à une grande enquête publique qui permettra de façonner le futur de la mobilité électrique sur notre territoire.

Si les fondements de ce service ont déjà été bâtis avec 190 bornes de

recharge accessibles sur le domaine public à travers le territoire tarnais, votre avis est aujourd'hui indispensable pour concevoir un service public de la mobilité plus fonctionnel et plus adapté aux dispositions des usagers de notre département.

Scannez le QR Code ci-dessous ou rendez-vous directement sur le site internet du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn « te81.fr » ! Votre avis nous intéresse !



LE VILLAGE DU SPORT

20
TARN
24

Objectif PARIS !

27 JUILLET 2023
Base des étangs
Saix

Gratuit et ouvert à tous de 10h à 18h

+ d'infos sur www.tarn.fr

Organisé par :



20
TERRE
DE JEUN
24

Le Système d'Information sur les Armes Pour qui ? Pourquoi ?



Le SIA est le nouveau Système d'Information sur les Armes permettant une meilleure gestion des armes et des détenteurs d'armes en France. Il vient en remplacement d'AGRIPPA, le précédent système utilisé uniquement par l'administration.

Le SIA repose sur l'interconnexion de tous les acteurs du monde des armes : lorsqu'un détenteur achète une arme, la déclaration est enregistrée dans le SIA par l'armurier et directement télé-transmise à la préfecture. L'arme apparaît dans le répertoire numérique du détenteur, qui lui-même a accès au SIA grâce à son compte personnel.

Sécurisation, simplification des procédures, suppression des formulaires papiers, autonomie du détenteur : le SIA présente de nombreux avantages !

Depuis le 8 février 2023, **les détenteurs d'armes chasseurs doivent avoir créé leur compte dans le SIA pour acheter ou vendre une arme.**

A partir de septembre 2023, le SIA sera progressivement ouvert aux autres catégories de détenteurs particuliers d'armes, notamment les licenciés et anciens licenciés des fédérations nationales de tir, ball-trap et ski.

N'attendez pas, créez votre compte chasseur dès maintenant !

3 choses à savoir et à faire avant de créer mon compte

1

Je m'assure que j'ai une adresse mail.
Si ce n'est pas le cas je dois en créer une.
Elle est indispensable pour créer un compte dans le SIA.
Je dois pouvoir consulter ma boîte mail car le lien d'activation de mon compte y sera envoyé.

2

Je scanne ou je prends en photo les documents justificatifs qui me seront demandés :

- Ma pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour (pour les étrangers UE et hors UE)
- Mon permis de chasser
- Mon justificatif de domicile

Je me munis de mon numéro SIA si j'en ai déjà un mais il n'est pas obligatoire pour créer mon compte.

3

Un numéro SIA n'est pas un compte dans le SIA !
Vous avez peut-être un numéro SIA suite à une démarche effectuée chez votre armurier depuis janvier 2021.
Le numéro SIA vous identifie en tant que détenteur d'armes, mais vous devez créer vous-même votre compte personnel dans le SIA.

Pour créer votre compte :

> Consulter le site :
sia.deteneteurs.interieur.gouv.fr et laissez-vous guider !
Téléchargez le guide utilisateur pour vous aider.



Vous avez besoin d'aide ?



Rendez-vous chez votre
armurier ou en préfecture



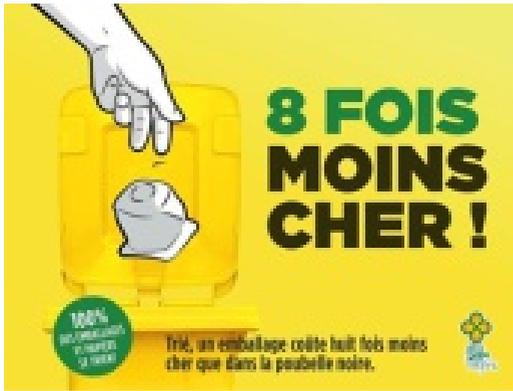
Consultez le site internet
www.interieur.gouv.fr/armes

Accès direct à
l'espace détenteur
du SIA →



Mars 2023

Né pas jeter sur la voie publique



des quantités d'ordures ménagères depuis la fin de l'année 2022. En effet, notre poubelle est composée de 33% de biodéchets, soit environ 60 kg / an / habitant. Autant de déchets qui peuvent aller au composteur ou être évités en réduisant le gaspillage alimentaire, autant de déchets qui ne généreront aucun frais de collecte ni de traitement.

La Communauté de Communes Sor & Agout se tourne vers ses usagers pour leur demander un nouveau geste de tri : le tri des biodéchets de cuisine et de jardin.

Ce changement émane de la loi AGEC (Anti-gaspillage et économie circulaire) du 10 février 2020, qui impose la collecte séparée des biodéchets au 1er janvier 2024 en France, comme c'est déjà le cas dans de nombreux pays européens. Le compostage, se révélant être la solution la plus économique, la plus écologique et la plus pratique pour traiter les biodéchets sur un territoire rural comme le nôtre, la CCSA propose des composteurs plastiques gratuitement à disposition de ses administrés. Cette offre est limitée à un composteur par foyer sur une durée de 8 ans.

Ce dispositif, en place depuis juin 2021, a déjà permis à plus de 200 foyers de bénéficier d'un composteur gratuit. Les résultats sont probants car nous avons constaté une baisse significative

Vous trouverez, en mairie ou sur notre site internet, une plaquette d'informations sur les avantages d'avoir un composteur chez soi et les différentes manières d'utiliser le compost.

Pour plus d'information, vous pouvez nous contacter par téléphone au 06.65.04.28.96 ou par mail :

melanie.damien@communautesoragout.fr

Le retrait des composteurs se fait uniquement sur rendez-vous et sur présentation d'un justificatif de domicile.



| | |
|--|----------------|
| SAMU | 15 |
| POLICE SECOURS | 17 |
| SAPEURS POMPIERS | 18 |
| Appel d'urgence Européen | 112 |
| Urgence pour Personnes Sourdes et Malentendantes | 114 |
| MAIRIE | 05 63 50 32 48 |
| ECOLE PUBLIQUE | 09 64 28 30 90 |
| FOYER RURAL | 05 63 50 82 71 |
| CANTINE MUNICIPALE | 05 63 50 11 06 |
| AGENCE POSTALE | 05 63 59 08 04 |
| ECOLE PRIVEE SAINT-JEAN | 05 63 50 35 02 |
| LYCEE PRIVEE TOUSCAYRATS | 05 63 50 32 16 |
| MAISON DE RETRAITE TOUSCAYRATS | 05 63 50 36 89 |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES SOR ET AGOUT | 05 63 72 84 84 |
| CENTRE DE LA POUZAQUE | 05 63 50 32 75 |
| MAISON DE SANTE VERDALLE | 05 63 75 66 58 |
| INFIRMIERES VERDALLE | 07 82 16 32 57 |

COMMERCES DE PROXIMITE

| | |
|--|----------------|
| Epicerie PROXI | 05 63 50 34 43 |
| Boulangerie ALARY | 05 63 50 11 05 |
| Madame ESTEVE Valérie (Traiteur à La Lugiarié) | 05 63 74 29 58 |
| Coiffure Valé'Tifs | 05 63 73 47 31 |

AMBULANTS

| | |
|--|----------------|
| Restauration Italienne - Pizzeria -vendredi soir | 06 31 06 50 37 |
| Restauration Asiatique - mercredi midi | 06 37 23 17 67 |
| Restauration Réunionnaise - mardi soir | 07 77 03 76 12 |



Sommaire

- 2 - Edito
- 4 - Dans la commune
- 10 - Actualité
- 27 - CCSA
- 35 - Portraits

Forêt communale de Verdalle

La forêt communale de Verdalle d'une superficie de 128 hectares, fait l'objet d'un nouvel aménagement. Il est réalisé par l'Office National des Forêts (ONF). L'ONF est un établissement public qui assure la gestion de diverses forêts soumises au régime forestier :

- forêts domaniales (forêts privées de l'Etat)
- forêts communales (propriété d'une commune)
- forêts sectionales (appartenant à une section ou à un village ou à un ensemble de plusieurs habitants).

D'après les sources archivées à l'ONF, il semblerait que la forêt de Verdalle ait été exploitée depuis l'époque gallo-romaine pour son bois de qualité. La commune de Verdalle en est devenue propriétaire en 1842.

Au XIXe siècle, la forêt a été gérée de manière intensive pour répondre à la demande croissante de bois de chauffage et de construction (programmes du Fonds Forestier National (FFN) en 1953, 1964 et 1982). La gestion forestière a été modernisée au XXe siècle, avec l'introduction de méthodes sylvicoles plus durables.

Aujourd'hui, les recettes de la forêt sont réinvesties dans l'aménagement (création de dessertes, plantations, etc).

Ce nouvel aménagement pour la période de 2023/2042 a 3 enjeux principaux :

Un enjeu de production avec une introduction de chênes rouges grâce aux subventions du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Ce sera une zone de plantation en irrégulier, c'est-à-dire de mélanges d'essences.

Un enjeu écologique en classant la partie « Rocalié », zone très exposée, sans production, en réserve biologique où l'on trouve la présence du chat sauvage. Ce classement permettra de faire des études sur cette partie de la forêt.

Dans l'avenir, un enjeu social grâce à la création d'une desserte qui permettra de créer une zone pour accueillir le public avec des panneaux d'informations.



Maxime Tonello est le technicien responsable de la forêt communale de Verdalle.

Il est en poste depuis le 1er décembre 2022 et réside sur la commune.

Après avoir obtenu le Bac, il s'oriente vers la gestion forestière en obtenant son BTS au lycée forestier de Saint-Amans Sout.

Il complète sa formation en alternance avec une licence « système d'information géographique » (SIG) à Carcassonne et une licence « métier du bois » à Mont de Marsan.

Maxime assure les tâches et le suivi des opérations forestières pour la réalisation de ce plan de gestion. Il est l'interlocuteur privilégié de la commune.

Bienvenue à ce nouvel arrivant !





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Office National des Forêts

Agence Territoriale
Aveyron - Lot - Tarn - Tarn et Garonne



Mairie de Verdalle

Forêt Communale de Verdalle

Surface : 127,7394 Ha

